

PETIT HISTORIQUE DU CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

« On entend communément par « catéchisme » un instrument pour transmettre le contenu essentiel et fondamental de la foi et de la morale catholique d'une manière complète et organique. Il vise à garder le dépôt de la foi et le transmettre dans son intégralité » (cf. 2 Tm 12 ; Jean Paul II, *Fidei depositum*, 11 octobre 1992).

Le concile de Trente demande la publication du premier « Catéchisme ». Il sera préparé pendant trois ans et promulgué par le pape Pie V, en avril 1566, sous le nom de « Catéchisme à l'usage des curés ». On le désigne plus couramment sous le nom de « Catéchisme du concile de Trente » ou « Catéchisme romain ».

Quatre siècles plus tard, alors que l'Église catholique a célébré deux conciles (Vatican I, de 1869 à 1870, et Vatican II, de 1962 à 1965), le Synode des évêques demande au Pape la publication d'un *Catéchisme universel* ou *Compendium de la foi*, texte de référence pour tous les catéchismes nationaux ou diocésains. « Que l'on compose un catéchisme ou compendium de toute la doctrine catholique aussi bien en matière de foi que de morale, afin qu'il soit comme un point de référence pour les catéchismes ou compendiums préparés dans les différentes régions. La présentation de la doctrine doit être biblique et liturgique. Il doit s'agir d'une saine doctrine adaptée à la vie actuelle des chrétiens » (SYNODE DES ÉVÊQUES, *Rapport final*, 7 décembre 1985, II, B, 4).

Jean Paul II constitue une Commission de rédaction du catéchisme qui est placée sous l'autorité du cardinal Joseph Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Le texte produit est le fruit d'une collaboration ecclésiale exceptionnelle d'experts et de tout l'épiscopat catholique consulté de 1988 à 1990 (24 000 réponses d'évêques seront traitées ; il faudra huit rédactions successives pour aboutir au texte final). Jean Paul II dira qu'il s'agit de la « symphonie de la foi » (JEAN PAUL II, *Fidei depositum*, 11 octobre 1992).

Le 25 juin, le pape Jean Paul II approuve le texte du *Catéchisme de l'Église catholique*, « qui exprime et actualise de manière catéchétique la vitalité permanente et la richesse surabondante de la tradition de l'Église [...] Il est un point de référence sûr dans l'élaboration des catéchismes nationaux et diocésains, dont la médiation doit être jugée indispensable » (JEAN PAUL II, *Allocution pour l'approbation du Catéchisme de l'Église catholique*, 25 juin 1992). Le 11 octobre, par la Constitution apostolique *Fidei depositum*, le pape Jean Paul II publie le *Catéchisme de l'Église catholique* rédigé à la suite du II^e Concile œcuménique du Vatican. La version officielle est publiée en français.

Après un important travail de traduction en langues vernaculaires, le texte latin typique est mis au point et son édition est promulguée le 15 août. Elle intègre une centaine d'amendements sur l'édition initiale et de nombreuses précisions de sources et de références.

L'édition définitive en langue française (Centurion, Cerf, Fleurus-Mame) est publiée avec un guide de lecture présentant « une approche thématique qui relie ensemble, autour d'un dossier doctrinal, ce qui en est dit dans les diverses parties du livre » (MGR JEAN HONORÉ, *CEC*, p. 755). Ainsi, 23 questions sont-elles proposées à l'étude des lecteurs.

20^e anniversaire de la première édition du *Catéchisme de l'Église catholique*.

1563

Expression de la foi de l'Église
20^e anniversaire du Catéchisme de l'Église catholique

112

1985

1986

1992

1997

1998

2012

113

Expression de la foi de l'Église
20^e anniversaire du Catéchisme de l'Église catholique